

## Association « Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches » (ABPS) *Curriculum Vitae*

L'association « Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches » (ABPS), créée en 2002 par des artisans cévenols, sous l'impulsion du Parc national des Cévennes, et soutenue depuis par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère et du Gard et les syndicats du bâtiment de la Lozère et du Gard parmi beaucoup d'autres partenaires, regroupe actuellement cinquante-quatre professionnels du bâtiment.

Les artisans et membres professionnels de l'association sont spécialisés dans les techniques de constructions en pierres sèches et œuvrent pour le développement de la filière et la transmission de leur savoir-faire. Les actions de l'association sont liées au développement de la filière aux niveaux local, régional, national et international. 54 membres sont actifs dans 17 départements, 4 régions de France, un membre en Espagne et un en Italie.

L'animation de cette filière par l'association se structure autour de quatre axes : la formation, les actions de recherche et de développement, la communication sur cette technique ancestrale qui demeure très contemporaine et la vie du réseau. Les membres de l'association ABPS travaillent sur la communication des métiers liés à ce secteur d'activité, sur la transmission de savoirs, et sur la valeur ajoutée apportée par la filière au territoire en terme économique, technique, paysager et patrimonial.

### **Statut juridique, statut fiscal et démarche de qualité**

- Créée officiellement le 25 juin 2002, l'association ABPS est une association loi 1901, à but non lucratif. Le siège social est l'établissement principal de l'association. Le site permanent de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche, centre de formation professionnelle mené par l'association, a ouvert le 1<sup>er</sup> août 2015, à l'Espinassas, sur la route des crêtes, commune de Ventalon des Cévennes. Ce site est aujourd'hui un lieu de formation et d'examen national pour les évaluations de Certificat de Qualification Professionnelles (CQP), ainsi qu'une plateforme de recherche nationale.
- L'association ABPS est reconnue par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Occitanie en tant qu'organisme de formation professionnelle continue depuis le 28 août 2006, enregistrée sous le numéro 91480022648.
- L'association ABPS est reconnue par la DIRECCTE pour être exonérée de la TVA pour les prestations de formation depuis le 8 novembre 2007.
- La Direction Générale des Impôts de la Lozère a attribué le classement d'Intérêt Général à l'association ABPS le 23 janvier 2008. Ce classement a été accordé pour les activités de promotion et de communication des techniques de construction en pierre sèche et pour son rôle de transmission de ce savoir-faire ancestral.
- Le nom « Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches » est une marque déposée depuis le 17 mars 2008 à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), protégeant ainsi ses travaux intellectuels, son logo et son droit d'image. L'association ABPS a également déposé la marque « Ecole Professionnelle de la Pierre Sèche » à l'INPI, le 23 avril 2013.
- En 2012, l'association ABPS s'est vu attribuer le label « CERTIF'LR » par le Conseil régional Languedoc-Roussillon pour la qualité de son offre de formation et pour son implication auprès des stagiaires de la formation professionnelle. Ce label de 3 ans, a été renouvelé en 2015, et actuellement est en cours de renouvellement.
- L'association ABPS a reçu le prix du « Coup de cœur » du jury du concours national « Les lumières de l'Innovation » 2012 de la CAPEB nationale, pour sa démarche « Développement et renforcement de la nouvelle filière "pierre sèche" en France : le processus de formation, de qualification et d'accompagnement des jeunes entreprises par l'association ABPS. »
- L'association ABPS a reçu le Prix d'Excellence de la Fondation du Patrimoine Languedoc-Roussillon en 2014 pour ses travaux envers la restauration de murs en pierres sèches.

## Le travail sur la formation, la qualification nationale et la filière

- Depuis 2006, l'association ABPS a coordonné un travail interrégional (Languedoc-Roussillon et PACA) pour la mise en place d'un système de qualification nationale. En 2008, 2009, 2010, 2015, 2016 et 2018, l'association a été financée dans le cadre du programme « Recherche, Expérimentation, Innovation » (ERI) de la Région Languedoc-Roussillon – Occitanie Pyrénées Méditerranée et en 2009 par les fonds européen FEADER pour son travail sur l'expérimentation de ce système d'évaluation.
- Deux voyages en Angleterre (2007 et 2010) organisés par l'association ABPS et financés dans le cadre du programme européen « Leonardo da Vinci : mobilité professionnelle » ont permis aux professionnels français de découvrir un système opérationnel de formation et de qualification en pierre sèche, seul système reconnu jusque-là au niveau national en Europe. Ces voyages d'étude ont été accueillis par « The Dry Stone Walling Association of Great Britain » (DSWA) qui coordonne ces évaluations et qui est devenu un partenaire proche.
- A l'automne 2009, l'association ABPS avec le soutien de la Fédération Française du Bâtiment du Gard et d'autres partenaires, a déposé une demande de création de la première qualification française pour la pierre sèche, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Niveau 2 « Ouvrier professionnel en pierre sèche ». Ce CQP a été homologué par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi, conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics (CPNE BTP) le 4 mars 2010 et renouvelé pour 5 ans en décembre 2013.
- Suite à un travail d'ingénierie réalisé par ABPS pour la filière, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) "Ouvrier professionnel en pierre sèche" a été inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) en 2016. L'enregistrement est valable pour cinq ans, avec effet au 04 octobre 2016, jusqu'au 04 octobre 2021.
- Depuis 2016, il est possible de présenter le niveau de certification CQP « Ouvrier professionnel en pierre sèche » en VAE (Validation des Acquis par l'Expérience) avec un dossier de présentation du parcours professionnel et des chantiers réalisés, et une épreuve pratique de construction d'un ouvrage spécifique devant le jury réduit à 7 heures.
- En 2018, pour la dixième année consécutive, l'Ecole professionnelle de la pierre sèche, gérée par l'association ABPS, met en place une formation qualifiante et itinérante en Cévennes, permettant à 8 personnes de se former pendant 15 semaines à temps plein avec un encadrement d'artisans formateurs sur des chantiers dans les vallées cévenoles en partenariat avec les élus locaux. En fin de parcours de formation, les stagiaires passent l'examen CQP N2 « Ouvrier professionnel en pierre sèche ». Cette action de formation est financée par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Un travail sur le CQP Niveau 3 « Compagnon professionnel en pierre sèche » a été réalisé par la Commission « Formation et Qualification » de l'association ABPS depuis 2012. Ce niveau de qualification a été expérimenté en Cévennes en octobre 2013. Le CQP N3 a été homologué par les CPNE BTP le 7 octobre 2014, et les premières épreuves ont eu lieu au printemps 2015 pour des candidats libres. A l'automne 2018, pour la troisième année, l'Ecole professionnelle de la pierre sèche mettra en place cette formation qualifiante expérimentale de 16 semaines pour 6 personnes. Les formateurs sont des artisans membres de l'association ABPS et des intervenants extérieurs spécialisés. Cette action de formation est financée par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- La Fédération Française du Bâtiment du Gard (FFB 30) est la « structure porteuse » des qualifications nationales CQP N2 et CQP N3. La FFB 30 délègue à l'association ABPS la charge d'organiser et de coordonner les épreuves sur le territoire français.

- L'association ABPS forme près d'une centaine de personnes par an ; professionnels, demandeurs d'emploi et tout public en France et sur demande à l'étranger.  
En plus des formations d'initiation et d'approfondissement « tout public », des formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, des modules techniques destinés aux professionnels (agents de collectivités territoriales, artisans et leurs salariés, agriculteurs...) sont organisés en se basant sur leurs besoins spécifiques, des parcours individualisés sont élaborés pour les personnes souhaitant découvrir le métier de bâtisseur en pierres sèches ou se professionnaliser.
- Un projet coordonné par l'association ABPS et financé dans le cadre européen LEONARDO PARTENARIAT 2012-2014 intitulé « Échanges sur l'apprentissage et la qualification des techniques de construction en pierre sèche » a eu lieu entre 2012 et 2014. Les partenaires de ce projet étaient français, britanniques, italiens et espagnols. Un réseau européen des professionnels de la pierre sèche est en marche.
- L'association ABPS participe depuis 2016 et jusqu'en 2019, au projet LAUBAMAC : Consolider et développer les filières lauziers et bâtisseurs en Massif central, Ce programme, coordonné par le PNC et ABPS, sous la présidence du Sous-préfet de Florac, rassemble sept partenaires.  
Le dossier « LAUBAMAC » a été déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 dans les Contrats de Plan Etat-Région et Interrégionaux (CPER et CPIER) et il a été accepté le 2 juin 2016. L'association ABPS porte 4 fiches-actions : Création de référentiels de formation innovants à destination des encadrants d'insertion et des formateurs, et aussi pour des experts et bureaux d'études ; Identification et suivi d'une vingtaine de chantiers de référence en lien avec les règles pros ; Création d'une plateforme de recherche nationale à l'Espinassac ; Création d'outils de communication (dépliant, pochette de fiches techniques, exposition permanente à l'Espinassac et itinérante en Massif central sur la filière Pierre Sèche).
- Un travail a démarré en 2016 pour créer un pôle de recherche nationale permanent sur le site de l'Espinassac, commune de Ventalon en Cévennes (48160). Le travail s'est poursuivi en 2017, la plateforme a été réalisée et son inauguration a eu lieu le mardi 30 mai 2017. Financée dans le cadre du programme LAUBAMAC, la plateforme constitue désormais un pôle de recherche permanent à l'Ecole professionnelle de la pierre sèche à l'Espinassac en Cévennes.
- En 2014, l'association ABPS a été sollicitée par la compagnie d'assurance MAAF pour travailler sur la question de la garantie décennale des ouvrages construits en pierre sèche. ABPS a sollicité également les représentants de la SMA BTP sur ce sujet. De 2014 et 2016, ABPS a travaillé avec ces deux compagnies au niveau national pour définir un cadre technique des types d'ouvrages et le niveau de compétences nécessaire permettant d'accorder une garantie décennale à une entreprise. Validé par la direction des services techniques, ce cadre est désormais en application à la MAAF et est en cours d'étude à la SMA BTP. En parallèle, l'homologation des règles professionnelles par la C2P a permis de faire reconnaître les constructions de murs en pierre sèche accessoires au bâtiment, comme « technique courante » par les assureurs, et donc identifiables et assurables par la garantie décennale.

### **Des publications et travaux**

- La Charte de Qualité : publiée lors de la création de l'association en 2002 et réactualisée en 2012. La charte élaborée par les membres de l'association est à la fois garante de la qualité des prestations de ses signataires. C'est aussi un outil de communication pour les artisans basé sur la reconnaissance des compétences.
- L'association ABPS a contribué aux travaux de recherche scientifique de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat et de l'Ecole Centrale de Lyon, notamment dans le cadre des thèses de doctorat de Boris Villemus en 2004, d'Anne-Sophie Colas en 2010, de Hong Hanh Le en 2013, et de Benjamin Terrade en 2017.
- L'association ABPS a participé aux recherches scientifiques nationales sur la pierre sèche et les ouvrages faiblement maçonnés dans le cadre du dossier « PEDRA » 2011-2014, mené par un ensemble de partenaires institutionnels et scientifiques, et coordonné par Eric Vincent, responsable de la filière « Génie civil » de l'Ecole centrale de Lyon.

Egalement, l'association ABPS a participé aux recherches sur les perrés des barrages commandées par EDF à l'ENTPE de Lyon.

- Le « Guide de Bonnes Pratiques de construction des murs de soutènement en pierre sèche » auquel l'association ABPS a activement contribué, a été publié en 2008. Il est le premier ouvrage de référence national sur les techniques de construction en pierre sèche. Coédité par la CAPEB nationale et l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, il marque une étape importante pour la reconnaissance et le développement de cette nouvelle filière, porteuse d'emploi.
- Suite à la demande de partenaires scientifiques, l'association ABPS a rédigé les règles professionnelles pour la pierre sèche. Ces règles ont été validées par l'Agence Qualité de Construction (AQC) en juillet 2016. La publication de cet ouvrage a été prise en main par ABPS qui a travaillé en coédition avec l'Ecole nationale des travaux publics de l'État de Lyon. Il est disponible depuis novembre 2017 et sa distribution est assurée par ABPS.
- « Restaurer la pierre sèche. Cabanes, murs de soutènement et murets de séparation ». Le CPIE Midi Quercy a publié en 2007 ce carnet pratique. L'association ABPS a coordonné et réalisé le contenu technique concernant la mise en place du chantier, les matériaux et outils, les techniques de construction des murs de soutènement, escaliers et calades. Maurice Roustan d'ASERPUR y a également contribué par ses connaissances sur les voûtes des capitelles et la construction d'habitats en pierre sèche.
- « La restauration des murs de soutènement de terrasses » : cahier pratique édité et publié par le Parc national des Cévennes en 2003 en collaboration avec l'association ABPS.
- Evaluation CQP : « Ouvrier professionnel en pierre sèche » DVD pédagogique, film tourné par Olivier Barthez d'Ofilms en 2009. Ce film retrace les 3 jours de l'épreuve et aborde les points essentiels de l'évaluation.
- « Les murs en pierres sèches » DVD pédagogique, film tourné en 2003 par Raymond Achilli en partenariat avec l'association ABPS et la Chambre de Métiers de la Lozère.
- L'association ABPS a réalisé une étude du marché national et cévenol de la pierre sèche basée sur les réponses de 53 entreprises françaises spécialisées. Cette étude a été commandée par le Parc national des Cévennes et rendue publique en mars 2009.